

N° 99

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE VENDREDI 8 JUIN 1973

Onze heures du matin

PRIÈRE

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu une opposition signée par les députés de Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine, Montmorency, Montréal-Bourassa, Gaspé, Témiscamingue, Saint-Maurice, Lac-Saint-Jean, Berthier, Lapointe, Matane, Lotbinière et Pontiac, qui lui a été transmise aux termes de l'article 20 de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales, chapitre E-2, S.R.C., 1970, relativement au rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour la province de Québec.

Du consentement unanime, il est ordonné,—Que le texte de ladite objection soit imprimé en appendice aux Procès-verbaux de ce jour.

M. Whicher, du Comité permanent de l'agriculture, présente le deuxième rapport dudit Comité, dont voici le texte:

Lors de l'étude de son Ordre de renvoi du mercredi 18 avril 1973 concernant le Bill C-129, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-récolte, le Comité a convenu de faire rapport à la Chambre dans les termes suivants:

Le Comité recommande au gouvernement d'étudier l'opportunité d'amender la *Loi sur l'assurance-récolte*, afin d'y inclure une disposition prévoyant l'indemnisation complète et immédiate de toute perte résultant de la des-

truction ou du dommage causé à une récolte ou à des récoltes, de toute façon assurée(s) en vertu de la présente loi, et provenant d'un hasard particulier à une région ou à des régions dans une province.

Le Comité recommande que le gouvernement continue d'étudier la Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, en ayant comme objectif d'inclure dans le programme d'assurance des récoltes, une mesure afin de faire face aux désastres régionaux dans de telles régions comme celles appelées régions sèches de la région triangulaire de Palliser en Saskatchewan et en Alberta.

M. Whicher, du Comité permanent de l'agriculture, présente le troisième rapport dudit Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du mercredi 18 avril 1973, le Comité a étudié le Bill C-129, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-récolte et a convenu d'en faire rapport sans modification.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages relatifs à ce bill (*fascicules n° 13 et 14*) est déposé.

(Les procès-verbaux et les témoignages joints audit rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 42 aux Journaux.)